

Programme de formation

La location en meublé : l'essentiel à connaître

Vous êtes déjà propriétaire d'un bien que vous louez meublé ? Vous souhaitez investir dans une location meublée ?

Objectifs de la formation

Cette formation vous permet de maîtriser les principes essentiels de la réglementation comptable, fiscale et sociale de la location meublée, professionnelle ou non professionnelle et de la parahôtellerie afin de faire les bons choix techniques.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé.

Programme

Identifier le régime juridique et social

- Les définitions fiscales et sociales
- Les régimes d'imposition
- Les aspects comptables
- La valeur d'inscription à l'actif
- Le régime fiscal
- Le régime de la plus-value
- Le régime de l'article 39 C
- Le régime de l'usage privé

Distinguer les différents modes d'exercices et optimisations

- Le régime micro
- L'indivision et le couple
- Les obligations déclaratives
- La SARL de famille
- Réduire ou éviter l'IFI
- Réduire les droits de donation et de succession
- La société intercalaire
- La société assujettie à l'impôt sur les sociétés



Mardi 23 avril 2024
De 9h à 12h30



3h 30



Présentiel à Picpus,
Paris 12^{ème}



20 personnes maximum



Tous professionnels



Adhérent :

Inclus

Autres publics :

150 € HT – 180 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85

Intervenant



Paul Duvaux

Avocat fiscaliste, spécialiste de la location en meublé

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.

Un support est projeté lors de la formation et est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.

En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.